



Département de l'Ardèche

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

### Séance du 8 mars 2023

Nombre de membres	
Afférent au CC	En exercice
70	70
Présent	Votant
58	64

#### Date de convocation

**2 mars 2023**

#### Jeunesse – Barème et règlement d'aide financière à et d'accompagnement à la formation BAFA

**N° de la délibération  
2023-121**

Secrétaire de séance :  
Laëtitia BOURJAT

Le 8 mars 2023 à dix-huit heures trente,

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo s'est réuni à la salle Charles Trénet à Tain l'Hermitage sous la présidence de Monsieur Frédéric SAUSSET.

**Présents :** MM. Xavier ANGELI, Pascal BALAY, Paul BARBARY, Laurent BARRUYER, Mme Céline BELLE, M. Pascal BIGI, Mme Véronique BLAISE, MM. David BONNET, Jean-Louis BONNET, Mme Laëtitia BOURJAT, M. Michel BRUNET, Mme Chantal BUSCHE, MM. Patrick CETTIER, Pascal CLAUDEL, Mme Delphine COMTE, MM. Thierry DARD, Serge DEBRIE, Mmes Christèle DEFRANCE, Amandine DEYGAS, M. Yann EYSSAUTIER, Mme Myriam FARGE, M. Bruno FAURE, Mmes Muriel FAURE, Valina FAURE, Christiane FERLAY, M. Gilles FLORENT, Mme Béatrice FOUR, M. Claude FOUREL, Mmes Annie FOURNIER, Isabelle FREICHE, MM. Michel GAY, Michel GOUNON, Mme Annie GUIBERT, MM. Pierre GUICHARD, Emmanuel GUIRON, Mmes Laurence HEYDEL-GRILLERE, Elisabeth JUNIQUE, Marie-Claude LAMBERT, Danielle LECOMTE, M. Gilbert LA RUSSA, Mme Christelle MARION, M. Jean-Louis MORIN, Mmes Stéphanie NOUGUIER, Agnès OREVE, Sandrine PEREIRA, M. Jacques POCHON, Mmes Nathalie RAZE, Ingrid RICHIOUD, MM. Alain SANDON, Frédéric SAUSSET, Mme Anne SCHMITT, MM. Pascal SEIGNOVERT, Bruno SENECLAUZE, Jean-Paul VALLES, Mme Michèle VICTORY, MM. Roger VOSSIER, Jean-Christophe WEIBEL, Jean-Louis WIART.

**Excusés :** M. Xavier AUBERT (pouvoir à M. Paul BARBARY), M. Guy CHOMEL (pouvoir à Mme Danielle LECOMTE), M. Patrick FOURCHEGU (pouvoir à M. Emmanuel GUIRON), M. Laurent MAILLARD (pouvoir à Mme Ingrid RICHIOUD), M. Pierre MAISONNAT (pouvoir à Mme Delphine COMTE), M. Jean-Michel MONTAGNE (représenté par sa suppléante Mme Chantal BUSCHE), Mme Isabelle POUILLY (pouvoir à Mme Marie-Claude LAMBERT), M. Régis REYNAUD (représenté par son suppléant M. Gilbert LA RUSSA), M. Gérard ROBERTON (représenté par sa suppléante Mme Céline BELLE), M. Denis DEROUX, Mme Mélanie DONGEY, M. Fabrice LORIOT, Mme Marie-Pierre MANLHIOT, M. Charles Henri RIMBERT, M. Vincent ROBIN.

Dans le cadre de sa politique enfance jeunesse, ARCHE Agglo soutient depuis 2018 les habitants du territoire engagés dans un parcours de formation BAFA par une aide financière sur la session de formation générale BAFA, graduée selon le quotient familial.

Ce dispositif vise à accompagner les difficultés de recrutement d'animateurs qualifiés dans ce secteur d'activités, qui est soumis à des normes d'encadrement strictes. Ces difficultés croissantes, renforcées par la crise sanitaire, font l'objet de différents travaux au niveau national, départemental et local.

Le coût du BAFA, qui représente un montant global moyen de 740 €, est un frein à l'engagement des jeunes et demandeurs d'emploi dans ce parcours de formation.

La MJC du Pays de l'Herbasse agréée centre de formation BAFA, et ARCHE Agglo sont partenaires pour la conduite d'un parcours Formation Animation. Trois sessions annuelles générales sont organisées par la MJC du Pays de l'Herbasse pendant

les vacances scolaires, dans les locaux de la MJC ou au lycée La Pélissière à Tournon sur Rhône. Un hébergement est proposé aux jeunes, sur le site de Champos ou à l'internat du Lycée la Pélissière pour la durée de la session. Des sessions complémentaires hors temps scolaires peuvent être mises en œuvre en réponse à des besoins spécifiques du territoire, en articulation avec ARCHE Agglo.

Les conditions d'attribution de l'aide sont les suivantes :

- ✓ Avoir l'âge légal pour s'engager dans le BAFA (fixé par l'Etat) et résider sur le territoire ARCHE Agglo
- ✓ Signer une convention d'engagement réciproque avec ARCHE Agglo
- ✓ Le stagiaire s'engage à réaliser son stage pratique dans un ou plusieurs des 14 accueils de loisirs du territoire et à y travailler une fois titulaire du BAFA complet.

Le barème et le règlement du dispositif aide BAFA ARCHE Agglo est actualisé pour l'année 2023 avec deux évolutions plus spécifiques par rapport à 2022 :

- ✓ L'âge d'entrée dans le dispositif, ramené à 16 ans au lieu de 17 ans : Le [décret n° 2022-1323 du 14 octobre 2022](#) abaisse en effet l'âge d'entrée en formation au brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur BAFA. Dorénavant, les candidats doivent être âgés de 16 ans au moins le premier jour de la [session de formation générale](#).
- ✓ La tranche inférieure de quotient familial pour les aides CAF Drôme, qui passe à 785 € au lieu de 750 € en 2022.

Le barème de l'aide BAFA 2023 est fixé comme suit :

Prix de la session = 400 €	Aide ARCHE AGGLO		
	QF <= 785 €	786 < QF <= 1500	QF > 1500 €
<b>(pour les allocataires Caf Drôme)</b>			
<b>Aide CAF Drôme</b>	<b>250 €</b>	0 €	0 €
<b>Aide ARCHE Agglo</b>	0 €	<b>230 €</b>	<b>200 €</b>
<b>(pour les allocataires Caf Ardèche)</b>			
<b>Aide CAF 07</b>	0 €	0 €	0 €
<b>Aide ARCHE Agglo</b>	<b>250 €</b>	<b>230 €</b>	<b>200 €</b>
<b>(pour les allocataires MSA 26 et 07)</b>	<i>Règlement des aides 2023 non disponible</i>		
<b>Aide MSA Drôme Ardèche Loire</b>	<b>250 €</b>	<b>230 €</b>	<b>200 €</b>
<b>Aide ARCHE Agglo</b>			
<b>Reste à charge Stagiaire</b>	<b>150 €</b>	<b>170 €</b>	<b>200 €</b>

Pour 2023, un budget moyen de 5 000 € est prévu pour 22 stagiaires accompagnés environ.

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2021-10-28-00006 en date du 28 octobre 2021 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Considérant les enjeux confirmés d'accompagner le secteur de l'animation du territoire sur les difficultés de recrutement d'animateurs qualifiés, et les différents travaux engagés par les institutions partenaires pour soutenir la filière,

Considérant la convention d'engagement réciproque 2023 actualisée ;

Considérant le règlement d'aide 2023 ;

Considérant les crédits prévus au budget 2023, soit 5 000 €,

Considérant l'avis du bureau du 23 février 2023 ;

Après en avoir délibéré à :

- 64 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- ✓ RENOUEVE le Parcours Formation Animation dans le cadre du partenariat ARCHE Agglo / MJC Pays de l'Herbasse ;
- ✓ VALIDE le barème de l'aide BAFA ARCHE 2023 tel que détaillé ci-dessus ;
- ✓ VALIDE la convention d'engagement réciproque 2023 actualisée ;
- ✓ VALIDE le règlement d'aide 2023, ;
- ✓ AUTORISE le Président à signer au nom de la collectivité les conventions d'engagement réciproque avec les stagiaires de formation du territoire, et leur représentant légal pour les jeunes mineurs ainsi que tout document afférent à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait certifié conforme,

Mercuriol-Veaunes, le 8 mars 2023.